

DIRECTIVES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Le formulaire 2373RSP(FR) est utilisé pour toutes les provinces sauf le Québec. Pour les successions au Québec, veuillez communiquer avec nous pour obtenir plus d'information. Vous trouverez nos coordonnées au bas de la page 2 du formulaire. Ce formulaire n'est utilisé que lorsqu'un bénéficiaire est désigné dans le cadre du régime. Lorsque le bénéficiaire est nommé en vertu du testament mais non du régime, vous devez communiquer avec nous pour obtenir plus d'information. Vous trouverez nos coordonnées au bas de la page 2 du formulaire.

Le formulaire doit être rempli au complet pour pouvoir être traité. Il doit comprendre la signature du bénéficiaire.

Pour la protection de la succession, les formulaires incomplets ou qui contiennent des renseignements inexacts ainsi que les documents erronés seront rejetés et auront pour effet de retarder le traitement de votre demande.

Toute modification apportée au formulaire doit être paraphée avant la signature de la déclaration définitive.

Toute différence entre le nom figurant sur le ou les régimes et celui inscrit sur les documents juridiques doit être justifiée par une lettre de garantie émanant d'une institution financière ou d'un avocat, rédigée sur son papier en-tête (p. ex., Jean Tremblay, Jean P. Tremblay et Jean Pierre Tremblay est une seule et même personne).

Le titulaire de l'indemnité peut être le bénéficiaire, son procureur ou son représentant légal.

S'il y a plus d'un bénéficiaire en vertu du régime, un formulaire distinct 2373RSP(FR) doit être rempli pour chaque bénéficiaire.

S'il y a plus d'un régime, un formulaire distinct 2373RSP(FR) doit être rempli pour chaque régime.

La date du décès est également appelée « date d'indemnité ».

Les originaux doivent être expédiés par la poste. Les télécopies ne sont pas acceptées.

QUI PEUT REMPLIR LE FORMULAIRE?

Le titulaire de l'indemnité doit remplir le formulaire.

Si le bénéficiaire n'a pas atteint l'âge de la majorité ou est décédé, son représentant légal ou son procureur fait office de titulaire de l'indemnité.

Tout représentant légal qui agit au nom du bénéficiaire doit fournir les documents juridiques suivants (voir note) :

- procuration;
- documents confirmant la tutelle ou la curatelle d'un mineur.

Nota : Tous les documents doivent être certifiés par l'une des entités suivantes : une institution financière canadienne, un commissaire à l'assermentation ou un notaire identifié adéquatement à l'aide d'un timbre ou sceau et d'une signature.

PREUVE DE DÉCÈS - La Banque du Canada accepte les documents suivants :

Un certificat de décès **ORIGINAL** délivré par le directeur de funérailles avec apposition du sceau et de la signature **ORIGINALE** de l'entreprise ou une copie certifiée par un notaire avec apposition de la signature et du sceau de celui-ci, ou une copie certifiée par une institution financière canadienne.

Un certificat de décès **ORIGINAL** délivré par le Directeur de l'état civil ou une copie certifiée par un notaire avec apposition de la signature et du sceau de ce dernier, ou une copie certifiée par une institution financière canadienne.

L'attestation **ORIGINALE** délivrée par un médecin légiste attitré ou une copie certifiée par un notaire avec apposition de la signature et du sceau ou timbre de celui-ci, ou une copie certifiée par une institution financière canadienne.

Un certificat de décès **ORIGINAL** délivré par une église avec apposition du sceau et de la signature d'un ministre du culte ou une copie certifiée par un notaire avec apposition de la signature et du sceau ou timbre de celui-ci, ou une copie certifiée par une institution financière canadienne.

EXIGENCES LÉGALES POUR L'ENCAISSEMENT OU LE TRANSFERT DE TITRES OU DE RÉGIMES

Dans toutes les situations énumérées ci-dessous, ce formulaire doit être rempli. Veuillez suivre les instructions suivantes :
Le formulaire doit être daté et signé par le conjoint(e)/bénéficiaire ou leurs représentants nommés dans la Section F.

Les signatures doivent être soit:

-Garanties par une institution financière canadienne agréée par la Banque du Canada ou par un membre du programme STAMP "Securities Transfer Agents Medallion Program".

OU

-Authentifiées par un commissaire à l'assermentation identifié adéquatement à l'aide du timbre et de la signature de celui-ci.

OU

-Authentifiées par un notaire identifié adéquatement à l'aide du timbre/sceau et de la signature de celui-ci.

Dans toutes les situations ci-dessous, si la valeur de la transaction est supérieure à **20,000 \$**, le formulaire doit être garanti par une institution financière ou authentifié par un notaire et NON un commissaire à l'assermentation.

Déterminer si le conjoint est désigné rentier successeur* en vertu du régime FERR du défunt ou s'il choisit de le devenir, ou si le bénéficiaire désigné est une personne autre que le conjoint.

Une fois que la situation a été identifiée, reportez-vous à la section appropriée pour examiner les options applicables à votre demande et agissez en conséquence.

Situation n° 1 - Le conjoint est désigné bénéficiaire en vertu du régime REER du défunt.

Option I - Transférer les fonds à votre régime RER du Canada existant

Document requis	Instructions spécifiques
Preuve de décès	Voir page 3 des directives.
et le formulaire 2373RSP(FR)	Veuillez remplir les sections A, B, C, <u>D - Option I</u> et F. Le numéro d'assurance sociale du conjoint doit être fourni à la section B puisqu'il est exigé en vertu des lois fiscales.

Option II - Transférer les fonds du régime à une autre institution financière

Document requis	Instructions spécifiques
Preuve de décès	Voir page 3 des directives.
et le formulaire 2373RSP(FR)	Veuillez remplir les sections A, B, C, <u>D - Option II</u> et F. Le numéro d'assurance sociale du conjoint doit être fourni à la section B puisqu'il est exigé en vertu des lois fiscales.
et le formulaire T2033 ou son équivalent	Fourni par l'institution financière destinataire et dûment rempli.

Option III - Encaisser les fonds du régime

Document requis	Instructions spécifiques
Preuve de décès	Voir page 3 des directives.
et le formulaire 2373RSP(FR)	Veuillez remplir les sections A, B, C, <u>D - Option III</u> et F. Le numéro d'assurance sociale du conjoint doit être fourni à la section B puisqu'il est exigé en vertu des lois fiscales.

Situation n° 2 - Le conjoint n'est pas désigné comme bénéficiaire en vertu du régime REER du défunt.

Seule option - Encaisser les fonds du régime

Document requis	Instructions spécifiques
Preuve de décès	Voir page 3 des directives.
et le formulaire 2373FRR(FR)	Veuillez remplir les sections A, B, C, E et F. Le numéro d'assurance sociale du conjoint doit être fourni à la section B puisqu'il est exigé en vertu des lois fiscales.

SECTION A - RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉFUNT, DÉTENTEUR DU RÉGIME RER DU CANADA

Nom complet du défunt, détenteur du régime

Date d'indemnité (décès)

___ / ___ / ___

N° du régime RER du Canada (jusqu'à 11 chiffres)

Date: jj/mmm/aaaa

Le numéro du régime RER du Canada est indiqué sur les relevés semestriels.

Si vous manquez d'espace, veuillez utiliser une autre feuille comportant les champs ci-dessus et la joindre au présent formulaire. Veuillez apposer vos initiales sur toutes les feuilles annexées.

SECTION B - RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DE L'INDEMNITÉ

Nom du titulaire de l'indemnité

Lien avec le bénéficiaire

Adresse

Ville

Prov

Code postal

Pays

SECTION C - RENSEIGNEMENTS SUR LE BÉNÉFICIAIRE

Nom du bénéficiaire (si celui-ci diffère du titulaire de l'indemnité)

N° de téléphone à domicile (avec indicatif régional)

Veuillez choisir l'une des options suivantes aux fins des lois fiscales :

Je suis un résident canadien aux fins de l'impôt.

Je ne suis pas un résident canadien aux fins de l'impôt.
S.V.P. indiquer depuis quand.

___ / ___ / ___

Date: jj/mmm/aaaa

Numéro d'assurance sociale
(exigé par les lois fiscales)

SECTION D - LE CONJOINT EST DÉSIGNÉ RENTIER SUCCESSEUR* EN VERTU DU RÉGIME FRR DU DÉFUNT OU CHOISIT DE LE DEVENIR

Cochez UNE des cases suivantes et fournissez les renseignements exigés.

Option I -
Je souhaite virer les fonds dans mon régime existant RER ou FRR du Canada.

N° du régime RER ou FRR du Canada (maximum de 11 chiffres)

Option II -
Je souhaite virer les fonds du régime RER à une autre institution financière et j'ai dûment rempli le formulaire adéquat (c.-à-d., le T2033 ou son équivalent) et l'ai annexé.

Option III -
Je souhaite encaisser les fonds du régime et faire émettre un chèque libellé à mon nom (celui du bénéficiaire).

SECTION E - LE CONJOINT N'A PAS ÉTÉ DÉSIGNÉ BÉNÉFICIAIRE EN VERTU DU RÉGIME REER DU DÉFUNT

Cochez la case suivante, puisqu'il n'y a qu'une seule option dans le présent cas.

Je souhaite encaisser les fonds du régime et faire émettre un chèque libellé à mon nom (celui du bénéficiaire).

SECTION F - DÉCLARATION

Attendu que :

1. Le soussigné (ci-après nommé le « titulaire de l'indemnité ») est le bénéficiaire ou son représentant en ce qui a trait aux fonds du régime REER mentionné ci-haut (ci-après nommé le « régime »), comme il se doit.
2. Le titulaire de l'indemnité a demandé à la SOCIÉTÉ CANADA TRUST de lui verser les fonds du régime, conformément à la désignation écrite du bénéficiaire.

Pour ces motifs, en considération du versement par la SOCIÉTÉ CANADA TRUST au titulaire de l'indemnité ou à une personne désignée de son choix des fonds du régime, le titulaire de l'indemnité accepte de décharger la SOCIÉTÉ CANADA TRUST de tout dommage, réclamation, demande, poursuite judiciaire, perte, charge, dépense ou responsabilité que celle-ci pourrait devoir payer, assumer, subir ou encourir en raison du versement des fonds du régime ou à l'occasion de ce versement au titulaire de l'indemnité ou à une personne désignée de son choix conformément à ladite désignation écrite du bénéficiaire.

Déclaré devant moi à le ____ / ____ / ____ .
 Ville Date : jj/mmm/aaaa

<input type="radio"/> Institution financière canadienne : Le timbre de garantie et leur signature, le timbre d'endossement garanti ou le sceau d'un membre du programme STAMP "Securities Transfer Agents Medallion Program" doivent être apposés. <input type="radio"/> Commissaire à l'assermentation : Le timbre et leur signature doivent être apposés. <input type="radio"/> Notaire : Le sceau ou le timbre et leur signature doivent être apposés. Je confirme avoir témoigné et garanti que la signature de la personne inscrite à droite, en tant que propriétaire(s) immatriculé(s) ou en tant que représentant(s) légal(aux) pour le propriétaire immatriculé est / sont les personnes qu'elles prétendent être. Déposer timbre / sceau et signer ici _____ Signature	<input type="radio"/> Je suis le conjoint de le propriétaire immatriculé décédé de la ou des obligations / du ou des régimes. <input type="radio"/> Je suis le bénéficiaire de le propriétaire immatriculé décédé de la ou des obligations / du ou des régimes. <input type="radio"/> Je suis un représentant légal agissant au nom du conjoint ou bénéficiaire <input type="radio"/> Je suis un représentant légal agissant au nom du conjoint ou bénéficiaire _____ Signature
--	--

Nota :
 -Toute modification doit être paraphée par le propriétaire immatriculé ou leur représentants légal (s) avant la signature de la déclaration.
 -Lorsque la valeur de la transaction est supérieure à 20 000 \$, le formulaire doit être garanti par une Institution financière ou authentifié par un notaire et NON un commissaire à l'assermentation.

Une fois le formulaire dûment rempli, veuillez l'envoyer par :

- la poste à : C.P. 2390, succursale D • Ottawa (Ontario) K1P 1K8 -pour un RER ou un FRR du Canada.
- service de messagerie: 2500, chemin Solandt • bureau 100 • Kanata (Ontario) K2K 3G5

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h (HE) au :

• pour les Obligations souscrites par l'intermédiaire du Programme d'épargne-salaire	1 877 899-3599
• pour les Obligations avec certificat ou un RER ou un FRR du Canada	1 800 575-5151
• par ATS (téléimprimeur)	1 800 354-2222

Veuillez visiter notre site Web, à l'adresse: oec.gc.ca

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont protégés par la loi sur la protection des renseignements personnels et ne seront utilisés que dans le but pour lequel ils ont été recueillis.